



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

Séance ordinaire du 04 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue le 4 août 2025, à 19 h 30., à la salle du conseil située au 1070, route du Président-Kennedy à Scott QC G0S 3G0

Sont présents:

Siège #2 - Ghislain Lowe

Siège #3 - Clément Roy

Siège #4 - Pierre-Luc Langevin

Siège #6 - Scott Mitchell

Est / sont absents:

Siège #1 - Frédéric Vallières

Siège #5 - Johnny Carrier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Clément Marcoux. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Clément Marcoux, informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions telles que le prévoit la loi.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

6916-08-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance tel que prévu par la loi (art. 148 CMQ, 319 LCV).

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de juillet 2025

5 - LÉGISLATION

5.1 - Adoption du Règlement numéro 507-2025 concernant le développement résidentiel de moyenne densité

6 - GESTION ADMINISTRATIVE

6.1 - Autorisation de paiement - Mise aux normes de la 2e Rue - paiement # 2

6.2 - Accueil d'une stagiaire en secrétariat

6.3 - Avis de renouvellement - Application Anekdoté

7 - TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Vente du tracteur à gazon Cub Cadet

7.2 - Demande subvention PAVL - Volet 2 - Continuité de la piste multi au niveau du parc linéaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

7.3 - Demande du subvention - PAVL - Volet redressement, Réfection du ponceau, rue Drouin

7.4 - Soumission Tetra Tech pour la réfection du ponceau rue Drouin

7.5 - Offre de service à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour l'entretien de la Véloroute pour l'année 2026

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Dépôt du bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2024

9 - VARIA

9.1 - Demande de soutien financier - Jeux du Québec

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

6917-08-25

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté tel que rédigé.

4 - FINANCES

6918-08-25

4.1 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de juillet 2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois de juillet 2025 s'élevant à 145 088.90 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

5 - LÉGISLATION

6919-08-25

5.1 - Adoption du Règlement numéro 507-2025 concernant le développement résidentiel de moyenne densité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a adopté le règlement #197-2007 relatif au Plan d'urbanisme et le règlement de zonage #198-2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de modifier sa réglementation afin de prévoir un encadrement adéquat à l'effet des projets envisagés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la densification à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement numéro 507-2025 modifiant le Plan d'urbanisme #197-2007 et le règlement de zonage #198-2007 concernant le développement résidentiel de moyenne densité dans la zone RA-24, a été déposé et que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 2 juin dernier;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 juin 2025 afin de présenter les modifications et répondre aux questions de la population et qu'aucune demande de citoyen n'a été présentée;

CONSIDÉRANT QUE le Second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 sous la résolution 6905-07-25;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le Règlement 507-2025 modifiant le Plan d'urbanisme #197-2007 et le règlement de zonage #198-2007 concernant le développement résidentiel de moyenne densité dans la zone RA-24 tel que décrit au présent règlement.

6 - GESTION ADMINISTRATIVE

6920-08-25

6.1 - Autorisation de paiement - Mise aux normes de la 2e Rue - paiement # 2

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par l'entreprise P.E. Pageau Inc. dans le cadre d'une étude d'avant-projet concernant la mise aux normes de la 2e Rue;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs de Tetra Tech ont analysé la demande de paiement et recommande à la Municipalité de procéder au paiement après avoir obtenu ce qui suit:

- Un document de chacune des autorités concernées attestant que les lois, décrets et ordonnances ont été observés, et que toutes les cotisations et tous les prélèvements exigibles en vertu des lois et des décrets ont été payés à ce jour (CNESST et CCQ);
- Les quittances partielles ou finales de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement numéro 2 à P.E. Pageau Inc. au montant de 136 568,26 \$ (incluant les taxes) pour la mise aux normes de la 2e Rue, après avoir reçu les documents recommandés par les ingénieurs de Tetra Tech.

6921-08-25

6.2 - Accueil d'une stagiaire en secrétariat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour accueillir une stagiaire en secrétariat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott souhaite contribuer à la formation de la relève et offrir une expérience pratique aux étudiants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de stage de Madame Pier-Anne Lacroix au poste d'adjointe administrative. Le stage se tiendra du 22 septembre au 30 octobre 2025.

6922-08-25

6.3 - Avis de renouvellement - Application Anekdoté



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QU'en mars 2022 la Municipalité de Scott avait adhéree à la plateforme numérique Anekdote sous la résolution 5939-03-22 afin de mettre en valeur les attraits patrimoniaux, commerciaux, culturels, artistiques, naturels et autres de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application n'a pas donné les effets escomptés à la municipalité tel que décrit au contrat;

CONSIDÉRANT QUE des frais annuels sont facturés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mettre fin au contrat pour la plateforme numérique de "Anekdote".

7 - TRAVAUX PUBLICS

6923-08-25

7.1 - Vente du tracteur à gazon Cub Cadet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a fait paraître un appel d'offres pour la vente d'équipement et de véhicules usagés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a reçu une soumission pour le tracteur à gazon Cub Cadet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser l'offre de 2 800 \$ pour l'achat du tracteur à gazon Cub Cadet au prix de 2 800 \$ taxes incluses.

6924-08-25

7.2 - Demande subvention PAVL - Volet 2 - Continuité de la piste multi au niveau du parc linéaire

CONSIDÉRANT QUE le transport actif doit être revu dans l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un projet de piste multi est en cours et qu'elle ne peut être réalisée que par phases avec l'obtention de subventions;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être faite avant le 31 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE 50% sera en subvention et l'autre 50% sera pris à même le compte général tel qu'il sera prévu au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour déposer une demande de subvention auprès du Programme d'aide à la mise en valeur pour le projet de la piste Multi au niveau du parc linéaire. La part de la Municipalité sera prise à même les sommes qui seront budgétées pour l'année 2026.

6925-08-25

7.3 - Demande du subvention - PAVL - Volet redressement, Réfection du ponceau, rue Drouin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un plan d'intervention;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Scott autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière (ou en son absence, la directrice générale adjointe) est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, incluant la convention d'aide financière si applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6926-08-25

7.4 - Soumission Tetra Tech pour la réfection du ponceau rue Drouin

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Tetra Tech Qc inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection du ponceau de la rue Drouin;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été complété selon le Programme d'aide à la voirie locale PAVL;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'offre de services de Tetra Tech Qi inc. pour la réfection du ponceau de la rue Drouin au montant de 12 000 \$ (taxes en sus), et si l'étude hydraulique est nécessaire, le montant sera de 18 000\$ (taxes en sus).

6927-08-25

7.5 - Offre de service à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour l'entretien de la Véloroute pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott doit procéder à une offre de service à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour les frais d'ouverture, d'entretien saisonnière et de fermeture de la Véloroute pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais d'entretien de la Véloroute, une augmentation de 3% s'impose pour l'année 2026, soit 16 709.00 \$ pour la partie de la Nouvelle-Beauce et de 4 721.00 \$ pour la partie Dorchester, pour un montant total de 21 430.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service doit être envoyé à la MRC de la Nouvelle-Beauce avant le 15 août 2025;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de présenter à la MRC de la Nouvelle-Beauce l'offre de service pour l'entretien de la Véloroute pour l'année 2026 avec une augmentation de 3 % comparativement à l'année 2025.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Dépôt du bilan annuel de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2024

Le bilan annuel 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable est déposé au conseil municipal.

9 - VARIA



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Scott

6928-08-25

9.1 - Demande de soutien financier - Jeux du Québec

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier pour les jeux du Québec est parvenue à la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT QU'un jeune athlète de Scott participera aux jeux du Québec qui aura lieu à Trois-Rivières du 25 juillet au 2 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS de Chaudière-Appalaches n'est pas un organisme local;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de contribuer financièrement pour la somme de 100 \$ afin de supporter l'athlète de Scott qui participera aux jeux du Québec dans la catégorie "Athlétisme".

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6929-08-25

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposé par le conseiller Pierre-Luc Langevin à 20h03.

Je soussigné, Clément Marcoux, maire de la Municipalité de Scott, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Clément Marcoux
Maire

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière